

Prise en charge sur les droits acquis :

Droits acquis = Nombre d'heures du compteur du salarié monétisé à 15€/h

1. Coût pédagogique : Quelle que soit l'action visée
✓ Pris en charge au réel dans la limite de 15€/h de formation et dans la limite du nombre d'heures acquises sur le compteur
2. Rémunération :
✓ Pas de prise en charge
3. Frais annexes :
✓ Pas de prise en charge

Abondement OPCO
[après déduction des droits acquis en €]

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP et celle sanctionnées par les attestations de validation de blocs de compétence au sens du même article

- ✓ Coût pédagogique, au réel dans la limite de 12€/h (y compris TVA éventuelle) sans limitation du nombre d'heures
- ✓ Rémunération, au réel dans la limite du montant des coûts d'accompagnement pris en charge

Certifications et habilitations enregistrées au répertoire spécifique (ex- Inventaire)

- ✓ Coût d'accompagnement, au réel dans la limite de 48€/heure – ou 24€/h pour les formations en FOAD – (y compris TVA éventuelle) sans limitation du nombre d'heures (sauf langues étrangères plafonnées à 150h d'abondement, hors FLE et Signes).
- ✓ Rémunération, au réel dans la limite du montant des coûts d'accompagnement pris en charge

Bilan de compétences

- ✓ Coût de prestation, au réel dans la limite de 24h et de 56€HT/h ou 67.20€TTC/h
- ✓ Rémunération, au réel dans la limite du montant des coûts de prestation pris en charge

L'accompagnement VAE

- ✓ Coût pédagogique, au réel dans la limite de 24h (ou 72h si la certification visée est de niv V) et de 56€HT/h ou 67.20€TTC/h
- ✓ Rémunération, au réel dans la limite du montant des coûts d'accompagnement pris en charge

CléA :

- ✓ Coût pédagogique, au réel dans la limite de 12€/h (y compris TVA éventuelle) sans limitation du nb d'heures
- ✓ Evaluation dans la limite de 450€HT pour les évaluations préalables, et 250€ HT pour les évaluations finales

Formations préparant au code de la route, au permis de conduire voiture ou poids lourds, création ou reprise d'entreprise : Pas d'abondement